

quartiers2030

CONTRAT DE VILLE DE L'ESTUAIRE COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ROYAN ATLANTIQUE ENGAGEMENT QUARTIERS 2030

APPEL A PROJETS 2026

Royan, le **12 SEP. 2025**

**Madame la Présidente,
Monsieur le Président,**

Le Contrat de Ville « Engagements Quartiers 2030 » a été signé le 15 juillet 2024 pour la période 2024-2030. Au sein de la CARA, le quartier retenu par le décret n°2023-1314 du 28 décembre 2023 est celui de l'Estuaire à Royan. Le contour du quartier est disponible à l'adresse suivante :

<https://sig.ville.gouv.fr/>

Dans le cadre de l'élaboration de ce nouveau contrat de ville, la consultation des habitants et des acteurs du quartier prioritaire a permis d'identifier les grands enjeux et une ambition collective « d'aller vers » :

- **Le renfort de l'émancipation et du bien-être des habitants.**
- **L'amélioration du cadre de vie.**
- **La consolidation des parcours de la réussite.**

1 - PRÉ-REQUIS

La politique de la ville a pour but de réduire les inégalités au sein des villes. Elle vise à favoriser l'égalité républicaine dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et à améliorer les conditions de vie de leurs habitants, qui subissent un chômage et un décrochage scolaire plus élevés qu'ailleurs, ainsi que des difficultés d'accès aux droits, aux services et aux soins.

Sont favorisées la logique partenariale et la capacité à aller vers les publics sur l'ensemble du quartier et/ou les lieux qu'ils fréquentent.

Les porteurs de projets devront veiller à solliciter des cofinancements diversifiés de droit commun, en complément des crédits spécifiques de la politique de la ville. Il conviendra, par ailleurs, que les projets déposés répondent aux enjeux prioritaires identifiés dans le contrat de ville et rappelés ci-dessus.

1.1. RENFORCER L'ÉMANCIPATION POUR TOUS ET LE BIEN-ÊTRE DES HABITANTS DE L'ESTUAIRE

La lutte contre les discriminations et la promotion de l'égalité doivent être un engagement de chacun au quotidien, dans tous les espaces de vie de quartier.

La culture de **l'égalité entre les femmes et les hommes** est un axe d'intervention prioritaire par la mise en œuvre d'actions qui visent à combattre les stéréotypes sexistes dans tous les secteurs de la vie scolaire, sociale et professionnelle.

Pour concourir à l'égalité des chances, une attention particulière sera portée à **la réussite éducative et scolaire** dès le plus jeune âge par une réponse adaptée aux besoins de chacun, par un soutien scolaire de qualité et par des actions qui concourent à l'émancipation et à **la prévention de tous types de harcèlement et de violence**.

Des actions **d'éducation à la citoyenneté** devront être développées. **L'accès aux pratiques culturelles et sportives** au sein des équipements présents sur la commune de Royan et sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA), sera encouragé.

Ces actions pourront être déployées au sein et à l'extérieur du quartier afin de permettre aux habitants de découvrir leur ville, leur agglomération, leur région et en toute égalité, mixité.

Sur le plan de la santé, le constat est fait par les professionnels de santé d'une prévalence statistique de certaines pathologies chroniques telles que le diabète, les maladies cardio-vasculaires, (...) sur le territoire de la CARA. En adéquation avec les objectifs du Contrat Local de Santé (CLS) et en partenariat avec le Conseil Local de Santé Mentale, **les initiatives en faveur du bien-être, de l'accès aux soins et de la santé mentale** seront étudiées avec attention. Plus spécifiquement, les projets du contrat de ville en lien avec cet axe, à destination d'enfants, de jeunes et/ou d'adultes peuvent porter sur **l'équilibre alimentaire (diététique et nutrition), la prévention sanitaire, la prévention des addictions ou encore le développement de la médiation en santé**.

Dans ce domaine, comme dans l'ensemble des 3 axes, il est essentiel que le droit commun soit identifié et qu'un minimum d'éléments de diagnostic soient formalisés.

1.2. AMÉLIORER LE CADRE DE VIE DES HABITANTS DE L'ESTUAIRE

Face à la croissance de la population urbaine et au changement climatique, les défis de la planification territoriale sont multiples. Il convient d'accompagner le territoire et ses habitants dans les transitions écologique, numérique, démographique, économique, en favorisant notamment :

- **L'amélioration du cadre de vie en impliquant les habitants dans l'évolution de leur environnement.**
- **Une alimentation locale de qualité, un développement des mobilités douces, une sensibilisation à l'écologie du quotidien.**
- **Des activités mixtes et intergénérationnelles mais aussi dédiées aux jeunes filles, aux femmes et aux familles.**

Maintenir la tranquillité résidentielle et la qualité de vie des habitants sont des conditions essentielles pour accompagner les évolutions du quartier prioritaire de « L'Estuaire ». Outre les actions de sécurisation conduites par les autorités publiques et les bailleurs sociaux, sera favorisée **l'émergence d'initiatives citoyennes en faveur du bien-vivre ensemble, des solidarités de voisinage, de médiation sociale** (aller-vers, occupation de l'espace public le soir et le week-end ou pendant les vacances scolaires), amélioration du cadre de vie (animation des espaces publics et co-construction d'actions renforçant l'appropriation du territoire par ses habitants et la valorisation de l'image du quartier).

1.3. CONSOLIDER LES PARCOURS DE RÉUSSITE DES HABITANTS DE L'ESTUAIRE

Dans le droit fil des projets déjà menés, il s'agit de relier encore davantage les actions dans une notion de parcours qui favorise la réussite scolaire et éducative des enfants jusqu'à l'insertion sociale et professionnelle des adultes. Pilier essentiel de la notion de bien-être, l'accès à l'éducation, à la formation et à l'emploi tout au long de la vie est un enjeu fort que le contrat de ville s'engage à soutenir en consolidant l'existant et en initiant des réponses nouvelles (droit à l'expérimentation et à la réussite) fondée sur le « aller-vers » et la notion de « cohorte » (petits effectifs ciblés).

Une réflexion est engagée par les parties prenantes du contrat de ville qui pourraient candidater au label « Cité éducative » et ainsi renforcer l'ingénierie au service de projets ambitieux autour de cette notion de parcours pour les 0-25 ans.

Il s'agit de soutenir des actions qui renforcent les partenariats opérationnels et ouvrent le champ des possibles.

- **Dans le domaine éducatif :**

- En renforçant la réussite scolaire, la continuité et les alliances éducatives dans tous les temps des enfants.
- En soutenant et en associant les parents dans leur capacité à se projeter avec leurs enfants.
- En favorisant des actions intergénérationnelles (aînés-crèche, aide aux devoirs) en lien avec la spécificité du QPV liée au vieillissement de sa population.

- **Dans le domaine de l'orientation et de la formation :**

- En renforçant l'accompagnement des choix en ouvrant le champ des possibles sur des formations souhaitées et non subies.
- En renforçant les liens entre les potentialités des publics et les besoins en tension du territoire (offre dans le secteur du tourisme et de l'emploi saisonnier notamment).

- **Dans le domaine de l'insertion, de l'emploi et de l'entrepreneuriat :**

- En continuant à favoriser des mises en situation professionnelle accompagnées de formations-actions, d'apprentissages.
- En travaillant sur l'accès à des emplois en tension (saisonniers dans des logiques de parcours) et sur l'ouverture des droits à l'inscription à France Travail, tout en sensibilisant et en accompagnant des démarches d'entrepreneuriat. À cet égard, une attention particulière pourra être portée sur le public des microentreprises qui sont très présentes sur le quartier de L'Estuaire.

Les projets éligibles au titre de la politique de la ville devront bénéficier aux habitants demeurant dans le périmètre du quartier prioritaire.

Pour toute action, l'attention des porteurs de projets est attirée sur la nécessité de la présenter préalablement à la chargée de mission sur la politique de la ville auprès du préfet et au chef de service de la politique de la ville de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique.

Il conviendra ainsi de prendre rendez-vous dès que possible avec la CARA : contratdeville@agglo-royan.fr

Aucun dossier papier n'est à adresser aux services de l'État et à ceux de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique. Les dossiers de demandes de subvention politique de la ville sont à saisir impérativement sur l'Extranet de l'ANCT (plateforme Dauphin : <https://usager-dauphin.anct.gouv.fr/>) au plus tard **le 15 décembre 2025 à minuit**.

Les organismes nouveaux (qui n'ont jamais effectué de demande depuis 2015) peuvent créer leur compte sur cette page. Il convient d'effectuer cette démarche au plus tôt. Il est recommandé l'usage du guide de saisie d'une demande de subvention disponible à l'adresse suivante :

<https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/subventions-de-la-politique-de-la-ville-101>

Tout dossier incomplet ou hors délai ne pourra être étudié.

Nous vous remercions pour votre implication dans la mise en œuvre de la politique de la ville au service des habitants du quartier prioritaire et nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.

Le préfet,



Brice BLONDEL

Le président de la Communauté
d'Agglomération Royan Atlantique,



Vincent BARRAUD

Le maire de Royan,



Patrick MARENGO